

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-deux, le jeudi 10 février à 18h00, le Comité syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 4 février 2022

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de **M. DUFAY Michel** et **Mme DESMOULIN Karine**, **M. BAUDE Vital**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de **M. SAINTORENS Denis**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de **Mme LARRUE Marie**, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille** portants pouvoirs de **M. DELUGA François**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **M. BOUFFIN Yann**,

Étaient Présents en visioconférence : **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de **Mme BEAUMONT Patricia** et de **M. COUTIERE Dominique**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. GILLÉ Hervé**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. LAGRAVE Renaud** portants pouvoirs de **M. BACHE Alain**, **Mme MARIE Lucie** portant pouvoirs de **M. TULARS Bernard**, **Mme TAPIN Maylis** portant pouvoir de **M. CARRERE Paul**, **M. DURRIEU Michel** portant pouvoir de **Mme LE YONDRE Nathalie**, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **Mme ARDOUIN Aimée**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme MESPLES Olga**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme WEBER Sophie**

Absents excusés (pouvoirs) : **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à **M. LAGRAVE Renaud**, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à **M. DURRIEU Michel**, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à **Mme TAPIN Maylis**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUFAY Michel** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **M. TULARS Bernard** ayant donné pouvoir à **Mme MARIE Lucie**, **Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie**

Absents : **M. TAUZIN Anaud** (excusé), **M. PAPADATO Patrick** (excusé), **M. LASSALLE Jean-Claude** (excusé), **M. MARTINEZ Manuel** (excusé), **M. PAIN Cédric** (excusé), **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**.

RESSOURCES HUMAINES :

Contrat de travail chargé d'étude RNR

L'étude du projet de réserve naturelle régionale sur le site du Graoux qui représente un des secteurs les plus riches de la vallée de la Leyre, a été engagée en 2018.

Une chargée d'étude a été recrutée en novembre 2018, par voie de contrats travail successifs, pour établir une étude d'opportunité et engager les discussions avec les propriétaires publics et privés.

L'agent, dont le dernier contrat de travail courrait jusqu'au 31 décembre 2021 a démissionné pour des raisons de rapprochement de conjoint, le 1^{er} septembre 2021. Cependant, en raison d'un reliquat de congé important, elle a quasiment cessé toute activité dès le 1^{er} août.

Le projet de réserve naturelle régionale du Graoux, action du contrat de Parc soutenu par la Région fait l'objet d'une animation spécifique. La construction du projet passe par une mobilisation locale des acteurs du site et un lien étroit avec la commune de Belin-Beliet.

A ce stade il est nécessaire d'assurer la conduite de la concertation et de l'adhésion des propriétaires dans la perspective d'une validation régionale.

Suite au départ de la chargée d'étude,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité (4 voix d'abstention de M. DUFAY Michel) **DECIDE :**

- **DE RETABLIR** les moyens humains nécessaires afin d'animer le projet de réserve naturelle du Graoux et de collaborer aux projets relatifs à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité pour les vallées de la Leyre et sur le territoire du Parc

Cet emploi, à temps complet, relevant de la catégorie **A**, sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée (contrat de projet)

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'1 an, durée liée au financement de la Région, dans le cadre du contrat de Parc 2022.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des attachés, et au maximum dans la limite de l'échelon 5 des attachés.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

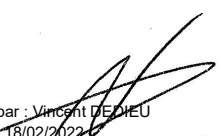
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte


Signé par : Vincent DEDIEU
Date A: 18/02/2022
Qualité A: PRÉSIDENT